

Le 21 juin 2019

Par courriel



Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques, et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6771

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 5 juin 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

«Tous les documents (études, rapports, recommandations, correspondances, etc.) produits depuis les 10 dernières années portant sur :

- 1- une éventuelle déréglementation de Hydro Québec Distribution;*
- 2- l'avenir d'Hydro Québec International. »*

En réponse au point 1, de votre demande, nous vous confirmons que nous ne détenons aucun document en lien avec une déréglementation d'Hydro-Québec Distribution. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Toutefois, le projet de loi No 34 présenté le 12 juin 2019 par le gouvernement du Québec s'intitulant : *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* vient apporter des modifications concernant les tarifs d'Hydro-Québec Distribution et diverses obligations imposées à Hydro-Québec ou à la Régie de l'énergie pour la période de 2020 à 2025. Ce projet de loi vient notamment :

- modifier Loi sur Hydro-Québec et plus particulièrement les tarifs de distribution d'électricité prévus à son annexe I;
- retirer les obligations qu'avaient Hydro-Québec de faire autoriser à la Régie de l'énergie les projets d'investissement en infrastructures et autres initiatives de réorganisation du réseau de distribution d'électricité; et
- retirer l'obligation de la Régie de l'énergie d'établir un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacités par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité.

À cet égard, nous vous référons audit projet de loi disponible sur le site Web de l'Assemblée nationale à l'adresse :

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ_Vigie.BIL.DocumentGenerique_146363&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCiWrKwg+vIv9rjii7p3xLGTZDmLVSsmJLoqe/vG7/YWzz

et à notre communiqué de presse du 12 juin 2019 disponible sur notre site Web à l'adresse : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1510/tarifs-delectricite-une-approche-simplifiee-qui-garantira-de-bas-tarifs/>

En réponse au point 2 de votre demande, Hydro-Québec International inc. est une filiale d'Hydro-Québec constituée le 13 octobre 1978. Elle investit ou acquiert des participations, seule ou en partenariat, sur le marché hors Québec, dans des entreprises reliées au secteur énergétique et connexe et assure la gestion de ses investissements. Elle contribuera à l'atteinte d'un des objectifs de l'entreprise, soit de doubler son revenu dans les 15 ans suivants le dernier plan stratégique. Pour ce volet de la stratégie d'affaires de l'entreprise nous vous référons aux documents suivants :

- Plan stratégique 2016-2020 (p. 18, 21, 33 et 38)
<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf>
- Rapport annuel 2016 (p. 11, 13, 39 et 43)
<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2016.pdf>
- Rapport annuel 2017 (p. 12, 37 et 41)
<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2017.pdf>
- Rapport annuel 2018 (p. 55 et 60)
<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel.pdf>

Par ailleurs sur notre site Web, vous trouverez des informations sur nos activités internationales, des descriptions d'actifs recherchés et des principes d'investissement que nous avons mis en place : <http://www.hydroquebec.com/international/fr/investissements/>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.